

Paris, le 27 février 2019

AUGMENTATION DE SALAIRES – PRIMES POUR LES AGENTS POLE EMPLOI : TOUJOURS RIEN !!

Mercredi 27 février se tenait à la Direction Générale la séance de **Négociation Annuelle Obligatoire** (NAO) : l'enjeu était important pour la CFDT puisqu'il s'agissait de débattre des questions de pouvoir d'achat et des salaires des agents Pôle emploi de statut privé (l'indice des agents de statut public étant lui décidé par le Ministère de la Fonction Publique)

Après une année 2018 marquée par un refus de la Direction de faire le moindre geste, la CFDT revendique les mesures suivantes sur le **pouvoir de vivre et le pouvoir d'achat** :

- **Augmentation de la partie fixe et de la valeur du point** afin de compenser le taux d'inflation.
- **Une prime exceptionnelle de 1 000 €** par agent (prime Macron).
- Ouverture de négociations en régions sur la possibilité de cotiser sur la retraite à temps complet pour les agents à temps partiel.
- La compensation durable de l'augmentation de la CSG qui n'est actuellement prévue que jusqu'en 2019.
- L'augmentation de la valeur du **ticket restaurant** dans la limite de l'exonération patronale portant la valeur faciale à **9€20**.

Pour la CFDT cette séance visait aussi à porter d'autres revendications pour l'ensemble des agents:

- Des mesures concrètes sur l'aide au logement par la création d'un prêt 1% employeur pour permettre la transition écologique concernant les économies d'énergie dans les habitations des agents de Pôle emploi
- Des mesures concrètes pour l'aide aux transports :
 - ✚ La prise en charge de l'ensemble des abonnements transport
 - ✚ La création de la prime transport si les transports en commun ne permettent pas de se rendre au travail
 - ✚ La création d'un prêt employeur 1% patronal pour permettre l'achat de vélo électrique ou véhicule hybride/électrique permettant la transition écologique



A l'exception de l'augmentation de la valeur du ticket restaurant, la Direction répond NON à l'ensemble de ces revendications !

Ce n'est pas acceptable alors que la DG se félicite largement en interne et en externe des bons résultats de Pôle emploi, de l'atteinte de tous les indicateurs d'activité. Le dernier rapport IGAS va dans le même sens pour saluer l'atteinte des objectifs fixés par la Convention Tripartite !

POUR LA CFDT, LA NEGOCIATION SUR LA NAO DOIT SE POURSUIVRE POUR APPORTER DES VRAIES REPONSES AUX REVENDICATIONS SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS DE POLE EMPLOI !